> LICENCE <

ARTS DU SPECTACLE

Suite à votre admission sur Parcoursup dans l'un des parcours de cette mention, différents cursus sont possibles après la première année :

LICENCE 1

- **ARTS DU SPECTACLE** — *parcours* Communication et Arts du spectacle : études théâtrales et visuelles
- **ARTS DU SPECTACLE** — *parcours* Communication et Arts du spectacle : danse et cirque
- **ARTS DU SPECTACLE** — *parcours* Danse, Pédagogie

LICENCE 2

- **ARTS DU SPECTACLE** — *parcours* Communication et Arts du spectacle : études théâtrales et visuelles
- **ARTS DU SPECTACLE** — *parcours* Communication et Arts du spectacle : danse et cirque
- **ARTS DU SPECTACLE** — *parcours* Danse, Pédagogie

LICENCE 3

- **ARTS DU SPECTACLE** — *parcours* Communication et Arts du spectacle : études théâtrales et visuelles
- **ARTS DU SPECTACLE** — *parcours* Communication et Arts du spectacle : danse et cirque
- **ARTS DU SPECTACLE** — *parcours* Danse, Pédagogie

À partir de la deuxième année, il est possible à chaque début de semestre de s'orienter s'il existe vers le parcours centré sur la discipline majeure.

Des réorientations vers les autres parcours peuvent être possibles, sous réserve du dépôt d'une demande d'admission et de la décision du jury de Validation des Études Supérieures (VES).

Σ = *filière à accès sélectif*